

Éléments visés	Plan de déconfinement RI-RTF ¹			
	Mis en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec			
	Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la maladie survenait au Québec			
	Dans toutes les situations, les recommandations concernant les PCI (et EPI) provenant de la Direction de la santé publique et des équipes PCI des établissements doivent être suivies			
	RI-RTF (DI-DP-TSA, SM, Dépendance)		RI-RTF SAPA	
	Sans éclosion	Avec éclosion (2 cas confirmés ou plus)	Sans éclosion	Avec éclosion (2 cas confirmés ou plus)
➤ Sortie sans supervision²	Oui	Non Toutefois, dans une RI (Plus de 10 places) dans le cas d'une éclosion localisée, les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient, dans certaines circonstances, être autorisés à sortir	Oui	Non Toutefois, dans une grande RI, dans le cas d'une éclosion localisée, les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient, dans certaines circonstances, être autorisés à sortir
➤ Sortie avec supervision seulement¹	Seulement pour les usagers dont l'analyse de la situation l'exige	Dans la cour	Seulement pour les usagers dont l'analyse de la situation l'exige	Dans la cour
➤ Visites³	Oui ⁴ Pour tous à compter du 18 juin (10 personnes max. de 3 ménages différents en respectant le 2 m)	Non, sauf celles qui sont nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé	Oui ³⁻⁴ À compter du 18 juin (RI-RTF de 10 places et moins : 10 personnes max. de 3 ménages différents en respectant le 2m. RI de plus de 10 places : 2 personnes max d'un même ménage par usager en respectant le 2m)	Non, sauf celles qui sont nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé Sauf pour les proches aidants offrant une aide ou un soutien significatif
➤ Visites ou sorties nécessaires à l'intervention et au suivi clinique des usagers	Oui ³	Oui ³	Oui ³	Oui ³
➤ Visites pour des soins personnels ou esthétiques	Oui ³ Si offert dans un local dédié	Non	Oui ³ Si offert dans un local dédié	Non
➤ Bénévoles	Oui ³ À compter du 26 juin	Non	Oui ³ À compter du 26 juin	Non
➤ Intégration de nouveaux usagers	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur
➤ Séjours temporaires dans le milieu familial ou autre milieu désigné	Oui	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers	Oui À compter du 18 juin	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers

¹ Concernant ces mêmes ressources qui accueillent les jeunes du programme-services jeunes en difficulté, ou des jeunes présentant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA) confiés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, veuillez vous référer aux directives spécifiques à cette clientèle.

² À l'extérieur du milieu de vie, les mesures de PCI qui s'appliquent sont les pratiques PCI de base, l'hygiène des mains avant et après la sortie, la distanciation physique et le port du masque de procédure (personnel, usagers, bénévoles, proches, visiteurs). Il est possible de retirer le masque pour manger ou boire lorsqu'on est à l'extérieur, à condition de respecter la procédure (hygiène des mains avant et après l'installation du masque).

³ Il est recommandé de continuer à favoriser les méthodes de rencontre virtuelles pour toutes les situations où cela est possible.

⁴ Accompagnement nécessaire pour valider l'absence de critères d'exclusion parmi les visiteurs et les bénévoles (cas actifs confirmés, personne en attente de résultats, personne symptomatique, personne en isolement en raison de contacts avec un cas) et les informer des mesures de précaution à appliquer (port du masque de procédure, hygiène des mains, respect de la distanciation sociale de deux mètres). Les ressources humaines pour l'accompagnement et les masques de procédures doivent être disponibles en quantité suffisante.

Éléments visés	Plan de déconfinement RI-RTF ¹			
	Mis en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec			
	Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la maladie survenait au Québec			
	Dans toutes les situations, les recommandations concernant les PCI (et EPI) provenant de la Direction de la santé publique et des équipes PCI des établissements doivent être suivies			
	RI-RTF (DI-DP-TSA, SM, Dépendance)		RI-RTF SAPA	
	Sans éclosion	Avec éclosion (2 cas confirmés ou plus)	Sans éclosion	Avec éclosion (2 cas confirmés ou plus)
dans le plan d'intervention de l'utilisateur de plus de 24 h ¹		asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 h		asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 h
➤ Réintégration d'utilisateurs après un séjour à l'extérieur de plus de 24 h dans la communauté	Oui	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à réintégrer la ressource après un séjour à l'extérieur de plus de 24 h	Oui à partir du 18 juin	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à réintégrer la ressource après un séjour à l'extérieur de plus de 24 h et
➤ Repas à la salle à manger	RTF, RIMA et RI (10 places et moins) : Oui RI (plus de 10 places) : Possibilité en respectant le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique	Oui, sauf pour l'utilisateur atteint de la COVID-19 RI (10 places et plus): Possible avec le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique dans les zones qui ne sont pas en éclosion, si les zones sont bien « circonscrites »	RTF, RIMA et RI (10 places et moins) : Oui RI (plus de 10 places) : Possibilité en respectant le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique	Oui, sauf pour l'utilisateur atteint de la COVID-19 RI (10 places et plus): Possible avec le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique dans les zones qui ne sont pas en éclosion, si les zones sont bien « circonscrites »
➤ Repas à la chambre privilégiée	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre
➤ Isolement à la chambre	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans une RI (plus de 10 places), les usagers de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre
➤ Activités intérieures ou extérieures (cour) organisées par la ressource	RTF, RIMA et RI (10 places et moins) : Oui RI (plus de 10 places) : Possibilité d'activités en respectant le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique	Non	RTF, RIMA et RI (10 places et moins) : Oui RI (plus de 10 places) : Possibilité d'activités en respectant le concept de bulle ⁴ ou en respectant la distanciation physique	Non

⁴ Concept de bulle : regroupement de personnes (maximum 10 à 12 personnes) qui est alors considéré comme une cellule de vie et dans laquelle il y a un assouplissement de certaines mesures, notamment celle de la distanciation physique. **Le groupe d'utilisateurs doit toujours être le même** et participe aux différentes activités ensemble (ex : repas, loisirs). Ainsi, chaque bulle contient un nombre limité d'utilisateurs bien identifiés. Cela permet de circonscire les interventions en cas d'éclosion. Pour que le concept de bulles soit efficace, il faut une équipe dédiée à la bulle. Le personnel ne peut pas se déplacer d'une bulle à l'autre dans un quart de travail. Il faut également que les visiteurs appliquent rigoureusement les mesures PCI recommandées pour éviter l'introduction de l'infection dans une bulle. Ce concept ne s'applique pas en zone tiède.